



## Le Mot du Maire

Voilà le conseil municipal installé depuis le 26 mai dernier. Ses membres se sont aussitôt mis au travail, ils ont procédé au vote du budget primitif 2020 le 6 juillet.

Les commissions d'élus préparent la mise en œuvre du programme et la réactivation de la vie associative du village.

Comme tous les chantiers, celui de la création du réseau pluvial a été retardé par le COVID-19. Dès Septembre, maître d'œuvre et entreprises prestataires vont contacter les propriétaires concernés et la déclaration d'utilité publique (DUP) sera alors engagée. Ce sera donc en 2021 que les opérations de terrassement commenceront.

Les travaux destinés à pallier à l'affaissement de la rue des caves, eux aussi retardés pour la même raison, doivent débuter au cours du premier trimestre 2021.

Aux anciennes écoles Mesdames Marie Barreau, orthoptiste et Claire Luciw, orthophoniste ont installé leur cabinet depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Elles se partagent une même salle en attendant l'aménagement de celle d'à côté où vont être agencés bureaux et salle d'attente. Si tout se passe comme prévu, ces praticiennes devraient disposer des locaux définitifs d'ici janvier prochain.

L'incertitude plane encore sur la situation sanitaire et les contraintes que celle-ci pourrait encore faire peser sur le contexte économique et social. Il convient donc de rappeler que même si l'état d'urgence sanitaire est levé depuis peu, les gestes barrière et une attitude prudente restent de mise.



La Mairie est ouverte  
du lundi au vendredi  
de 11h à 12h  
du lundi au jeudi de  
17h à 18h  
et le vendredi de 16h  
à 17h



L'agence postale  
vous accueille tous  
les matins du lundi  
au samedi  
de 9h à 12h

## Des LED pour l'éclairage public.

La commune engage la dernière tranche de travaux pour passer en LED l'ensemble de l'éclairage public. Les travaux devraient débuter au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Cet investissement, en grande partie subventionné, permet une économie significative, tant en énergie (- 65% en moyenne de rejet de CO2) qu'en coût annuel (environ 1000€).

A noter que pour diminuer la pollution lumineuse, l'éclairage public est éteint de 1h à 6h du matin.

## ECO geste

### Coup de Pouce Vélo

Jusqu'à 50€ offerts pour la remise en état d'un vélo

Vous souhaitez réparer votre vélo ?

L'État souhaite donner un coup de pouce à tous les propriétaires de vélo pour les encourager à utiliser leur vélo comme mode de déplacement, notamment en cette période de déconfinement. En effet, le vélo permet de respecter les mesures sanitaires de distanciation tout en étant respectueux de l'environnement.

Si vous possédez un vélo que vous n'utilisez pas car il est endommagé et que vous n'avez jamais pris le temps de le réparer, vous êtes au bon endroit ! Profitez de ce "Coup de pouce vélo-réparation" pour le remettre en circulation et ainsi aller au travail ou faire vos courses.

Pour cela rien de plus simple : il suffit de vous rendre chez un des réparateurs ou ateliers d'auto-réparation référencés (4 adresses à Carcassonne), faire réparer ou réparer vous-même votre vélo et une prime pouvant aller jusqu'à 50€, par vélo, sera directement appliquée sur votre facture (pièces et main d'œuvre).

Rendez-vous sur le site : <https://coupdepoucevelo.fr/auth/home> - Programme valable du 11 mai 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

## PLAN CANICULE

Sous l'autorité de Madame la Préfète de l'Aude, il est demandé à la commune d'établir un fichier des personnes âgées, des personnes handicapées ou vulnérables, afin d'intervenir dans les meilleurs délais en cas de conditions climatiques extrêmes.

**Vous pouvez vous inscrire au secrétariat de mairie dans le cadre de ce recensement demandé par les services de l'Etat.**

Ce recensement concerne :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes vivant seules, isolées familialement ou géographiquement

La communication de vos coordonnées n'est en aucun cas obligatoire, mais repose sur le volontariat.

**La commune souhaite insister sur le grand intérêt de cette démarche afin de proposer une aide le plus rapide possible.**

## Broyer du vert avec le COVALDEM

Le COVALDEM propose un broyeur itinérant dans les communes pour les particuliers. Vous pourrez amener vos déchets verts (issus de taille de haies ou d'élagage – 11cm de diamètre max) et repartir avec votre broyat !

Ainsi les volumes de déchets verts seront 6 fois moins importants et les déplacements en déchèterie limités.

Des conseils vous seront communiqués sur place pour la réutilisation et la valorisation du broyat (paillage ou compostage).

Pour rappel, cette initiative s'inscrit dans la gestion de proximité des biodéchets. Dans ce cadre, des composteurs sont déjà mis à disposition par le COVALDEM. Renseignements: 0468119700 ou [www.covaldem11.fr](http://www.covaldem11.fr)

**La commune est en contact avec le COVALDEM pour étudier les modalités de mise en œuvre.**

## Réouverture du café et du restaurant du village AL CASTEL

[Guillaume vous accueille au restaurant le jeudi, vendredi, samedi, soir et samedi, dimanche, midi.](#)

Vous pourrez profiter jusqu'à fin octobre d'une terrasse extérieure mise à disposition par la mairie afin d'apporter un petit coup de pouce à la reprise d'activité.

[Line est aussi à votre disposition pour le café et la réception du gîte.](#)

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site : [www.castelchambres.com](http://www.castelchambres.com) ou par tél 04-68-72-28-96 / 06-82-66-08-90

**FEUX DE FORÊT**  
Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

**Ni feu ni barbecue** aux abords des forêts

**Pas de cigarette** en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture

**Pas de travaux sources d'étincelles** les jours de risque d'incendie

**Pas de combustible** contre la maison bois, fuel, butane...

**Témoin d'un début d'incendie, Je donne l'alerte** en localisant le feu avec précision

**Je me confie dans ma maison** elle est mon meilleur abri

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
**Rendez-vous sur : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)**  
#FeuxDeForêt

## Nos marchands ambulants sur la commune vous attendent place du village

### Boucherie

La maison SALETTE : 04-68-26-16-20  
Mercredi et vendredi à 11h place de l'église.

### Poissonnerie

La maison AZALBERT: 04 68 25 64 45  
Mardi de 14h30 à 15h sur la place de l'église  
Puis vers 15h à l'angle de l'avenue d'Occitanie et de la rue des lilas au niveau du chalet du catéchisme, vous pouvez commander jusqu'à 24h avant.

## Bibliothèque

Accolée à l'église du village, elle se situe dans l'ancienne mairie, face à la cour du château.

Depuis le mois de juin, Eliane et Maryse, les bénévoles de notre bibliothèque vous accueillent :

- Tous les mercredis, de 16h30 à 18h30, dans les meilleures conditions de sécurité, et jusqu'à la fin du mois de juillet.

Exceptionnellement cette année, la bibliothèque sera fermée les trois premières semaines d'août.

L'inscription se fait sur place, et revient à 8 euros pour l'année et donne accès à plus de 2000 ouvrages.

Parmi ces ouvrages, des romans, dont de nombreux policiers, des biographies, des livres d'histoire, de géographie de différents pays... Vous trouverez aussi des livres de cuisine, des ouvrages traitant des arts, comme la peinture par exemple.

Si la bibliothèque n'est pas encore accessible aux enfants, leurs parents peuvent trouver pour eux tout un panel de livres (du livre pour bébés aux bandes dessinées pour adolescents).

Pour rappel, les dispositions sanitaires imposent de porter obligatoirement un masque et de se laver les mains en entrant dans les locaux. Un distributeur de gel hydro-alcoolique est à disposition sur place.